

COMMUNE DE SAINT-VAIZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
16/12/2014	19/06/2018	05/03/2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2019

Le Maire,

Etudié par

URBAN HYMNS SARL

Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agenceuh.fr

LE DOUHET

LE DOUHET

BUSSAC-SUR-CHARENTE

TAILLEBOURG

TAILLEBOURG

PORT-D'ENVAUX

Informations cadastrales

- Réseau hydrographiques
- Bâtiments
- Parcelles
- Limites communales

Informations réglementaires

Prescriptions ponctuelles

- Construction autorisée à changer de destination (article L151-13 du Code de l'Urbanisme)
- Élément de patrimoine à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions linéaires

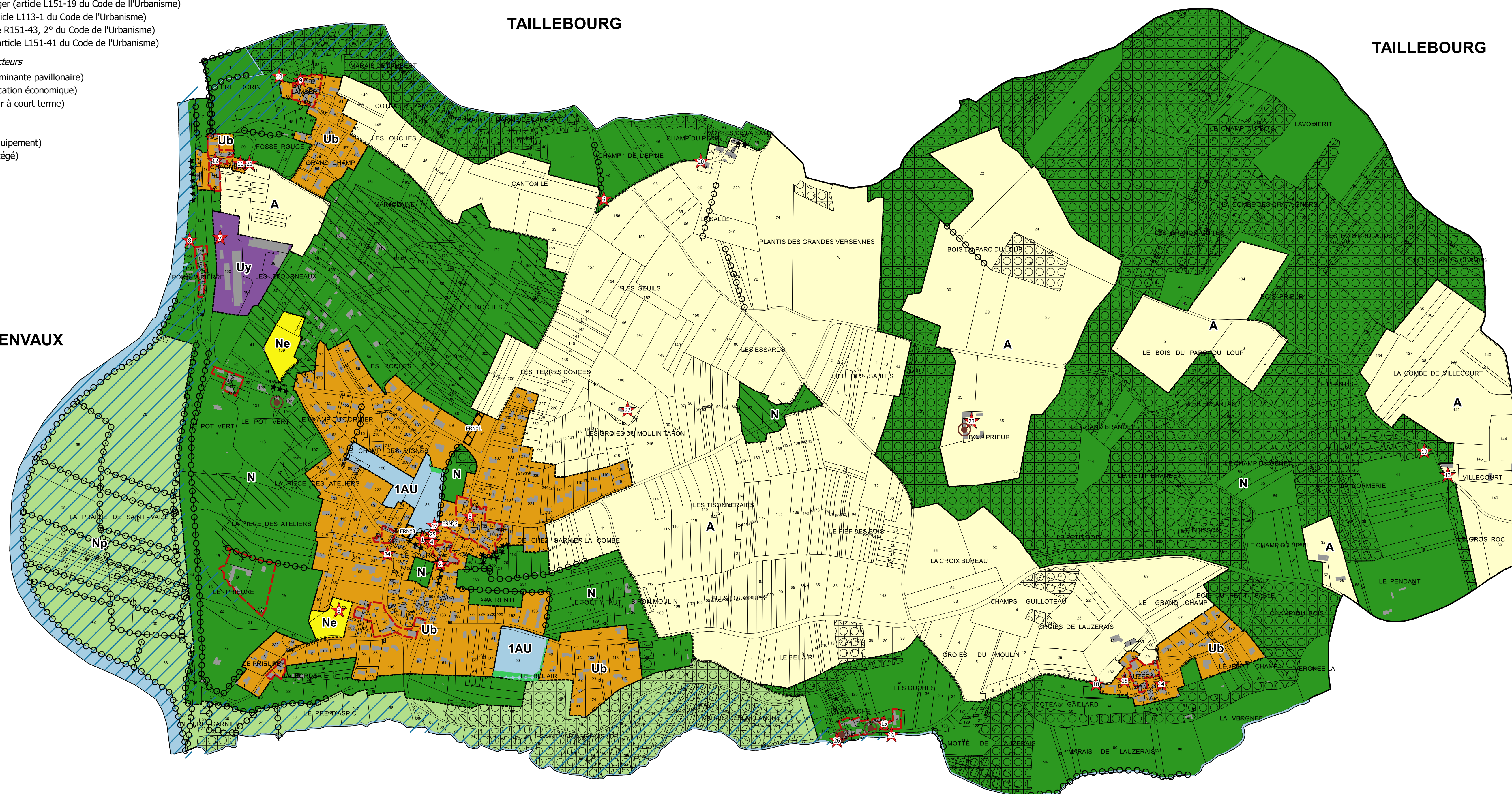
- Linéaire végétal à protéger (articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mur à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions surfaciques

- Secteur soumis au risque de mouvement de terrain (article R151-34 du Code de l'Urbanisme)
- Zone inondable (se référer au Règlement du PPRi DE LA CHARENTE)
- Ilot patrimonial à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Espace à planter (article R151-43, 2° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Libellé des zones et leurs secteurs

- Ub (secteur urbain à dominante pavillonnaire)
- Uy (secteur urbain à vocation économique)
- 1AU (secteur à urbaniser à court terme)
- A (zone agricole)
- N (zone naturelle)
- Ne (secteur naturel d'équipement)
- Np (secteur naturel protégé)



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Destination et motif d'intérêt général	Bénéficiaire	Surface (m²)	Parcelles
1	Équipement public	Commune	1260	90
2	Gestion des déplacements doux	Commune	200	96
3	Aménagement d'espace public - voirie	Commune	460	80